



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences des élus en mairie,
chaque jour, de 17h30 à 18h30
lundi : M. J-P. FRITSCH
mardi : M. M. VILLIERE
mercredi : Mme Ch. FACHE
jeudi : M. G. DEBIEUVRE
vendredi : Mme A. JOLY

samedi, de 10 h à 11 h 30 :
M. A. BERNARD

Ancienne école des Hauts-Buttés,
samedi, de 10 h à 11 h :
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton:
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy
regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Juin 2007

No 18



*Jens VOIGT, le vainqueur de l'édition 2007 du Critérium International,
promoteur occasionnel de notre ville*

Sommaire.

Page 2

Budget 2007

Page 3

Travaux, équipements
Ecoles
Déchets verts

Page 4

Eau
Forêt
S.N.C.F.
Etat civil

Le mot du Maire

Il arrive souvent que certains s'étonnent de la lenteur d'exécution des travaux qui ont été décidés par le Conseil Municipal ; à tel point que, parfois, ils croient que l'idée d'un projet a été abandonnée.

Dans ce domaine là, comme en beaucoup d'autres, j'ai été obligé d'apprendre à être patient.

Pour une collectivité, entre la décision d'entreprendre des travaux et le moment où ils sont effectivement engagés, les procédures à respecter (études, appels d'offres, demandes de subventions, contrôle des marchés ...), sont longues et prennent beaucoup de temps.

Ensuite entre le moment où les ordres de service sont signés aux entreprises et le moment où les travaux démarrent, il s'écoule encore du temps, car les entreprises n'attendent pas notre bon vouloir sans rien faire .

Puis, lorsqu'elles commencent nos travaux, elles sont souvent tributaires de la gestion de leur différents chantiers et n'ont pas la possibilité de mettre tous leurs moyens sur le nôtre.

Tout cela prend trop de temps, bien sûr, et l'impatience que les administrés peuvent éprouver, le Maire la partage au premier chef. Il espère compter sur la compréhension de tous.

Je vous souhaite de bonnes vacances !

A. Bernard

Le budget 2007

Le budget 2007 a vu l'application du nouveau mode de calcul des recettes fiscales avec le plafonnement de la Taxe Professionnelle (T.P.) mise en place par le gouvernement.

C'est ainsi que toute augmentation de taux s'appliquera, à plein, sur les particuliers via la Taxe d'Habitation (T.H.), la Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B.) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B.), mais en partie seulement sur les entreprises grâce au plafonnement de la T.P..

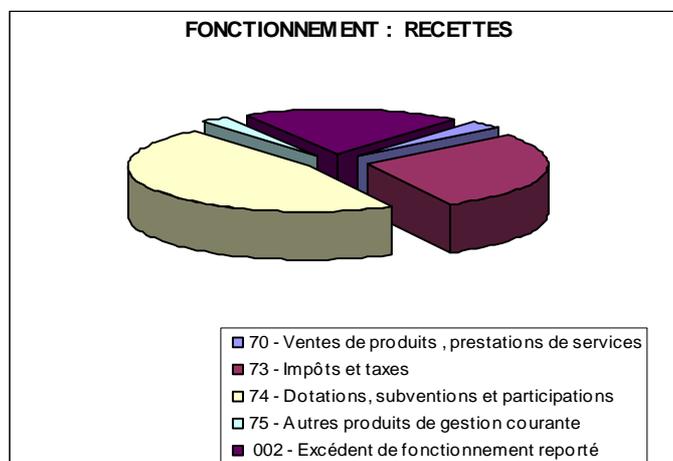
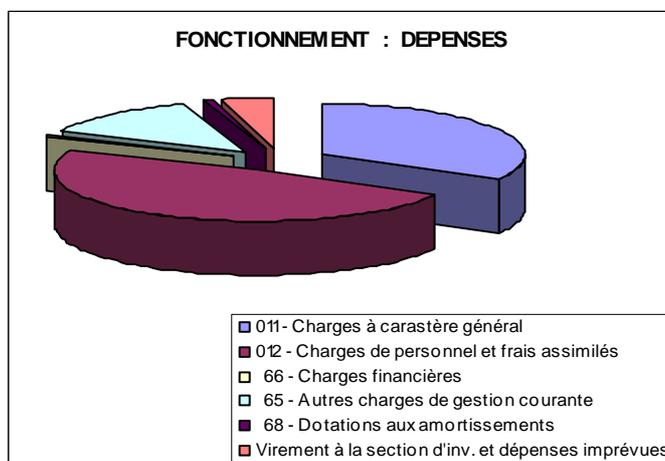
A ce manque de recette fiscale s'ajoute pour la collectivité, l'obligation de rembourser un trop perçu calculé avec la différence entre le nouveau taux de T.P. et un taux de référence préalablement établi. C'est ainsi que, sur l'exercice 2006, la Commune doit rendre à l'Etat 1 000 € de trop perçu.

Il est à souhaiter que ces dispositions serviront effectivement à préserver et à créer de l'emploi sur le territoire et qu'un suivi sérieux des avantages ainsi consentis soit effectué par les pouvoirs publics auprès des entreprises bénéficiaires.

Devant la complexité du nouveau mode de calcul, la difficulté de faire des simulations fiables et la volonté de ne pas demander aux particuliers de compenser ce manque de recette, le Conseil Municipal, unanime, a décidé de ne pas augmenter les taux de prélèvement pour le budget 2007.

C'est néanmoins un budget équilibré en fonctionnement à hauteur de 2 433 777 € et en investissement à la somme de 975 136 € (hors budget lotissement) qui a été voté.

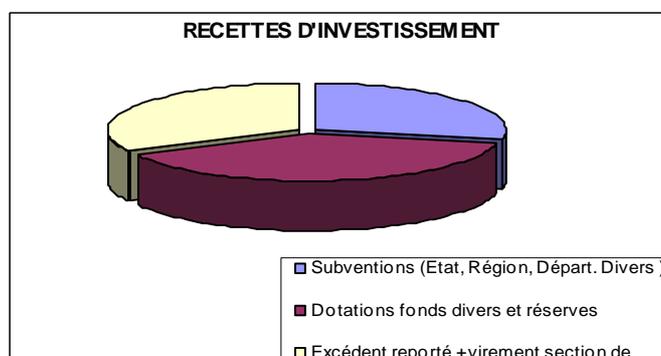
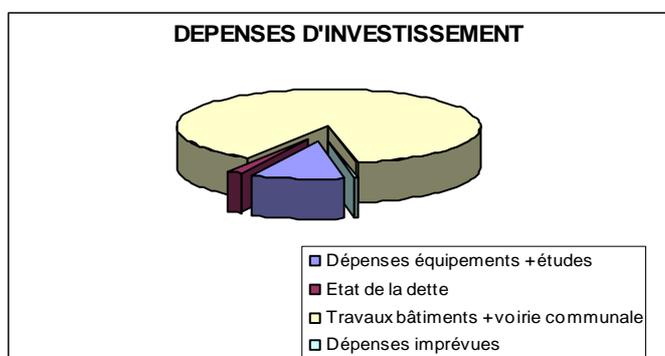
Section de fonctionnement



011 - Charges à caractère général	807 500	33 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 171 966	48 %
66 - Charges financières	17 400	1 %
65 - Autres charges de gestion courante	316 623	13 %
68 - Dotations aux amortissements	20 000	1 %
Virement à la section d'inv. et dép. imprévues	100 288	4 %

70 - Ventes de produits et prestations de services	72 433	3 %
73 - Impôts et taxes	684 653	28 %
74 - Dotations, subventions, participations	1 134 561	48 %
75 - Autres produits de gestion courante	72 130	2 %
002 - Excédent de fonctionnement reporté	470 000	19 %

Section d'investissement



Dépenses équipements + études	97 833	10 %
Travaux bâtiments + voirie communale	859 803	88 %
Etat de la dette	15 200	2 %
Dépenses imprévues	2 300	0 %

Subventions (Etat, Région, Département, Divers)	128 154	37 %
Dotations fonds divers et réserves	178 394	39 %
Excédent reporté + virement sect. d'inv.+ divers	147 940	33 %
Emprunts d'équilibre (non réalisés)	520 648	

Travaux et équipements divers.



Plateau du Terne. L'enfouissement de réseaux a été effectué sur le lotissement et sur la départementale n° 989. Il est donc possible maintenant de photographier le superbe chêne du parking de la Roche à 7 heures sans être gêné par les câbles qui encombraient le site. A ce jour, 10 parcelles du lotissement ont été vendues et 5 promesses ont été signées, 4 sont encore invendues.

Les Hauts-Buttes. Un tronçon de voirie avec collecte des eaux pluviales a été refait entièrement.

Captages. Les travaux de rénovation sont terminés ainsi que le changement de 1,5 km de conduite d'amenée d'eau à la station de traitement.

Assainissement. Le zonage est près d'être terminé. Il convient maintenant d'étudier et de se prononcer sur les différentes techniques à mettre en œuvre dans les zones non raccordées à l'assainissement collectif.

Office de Tourisme. Rénovation complète. (photo ci-contre).

Hameau de Phade. Enfouissement de l'éclairage public. (Commune) et rénovation de la voirie (Communauté de communes).



D'autre part, deux nouvelles salles pour les associations sont en passe d'être terminées : rue Doumer (photo ci-contre) et quai Briand.



Prévisions 2007-2008.

(Aménagements divers dans la Commune avec maîtrise d'œuvre de la DDE)

- Création d'un parking près de l'église Saint Léger.
- Renforcement et reprofilage du chemin de la Brassine à Hauts-Buttes.
- Réalisation et aménagement d'une plate forme de skate park sur la zone du COSEC.
- Aménagement d'un parking près de l'aire de jeu rue Doumer et réfection de la liaison avec le quai des bateliers.
- Réfection des accotements et caniveaux au niveau de la boulangerie Peythieu.
- Construction d'un surpresseur sur le plateau du Terne.
- Viabilisation des terrains route de Charleville avec installation d'un surpresseur et rénovation des réseaux d'assainissement rue de la 42° Demi Brigade Mixte Malgache.
- Création de la route forestière des Boulettes pour permettre une meilleure gestion de la forêt.
- Création d'un relais Nature à Hauts Buttes. : salle pour les utilisateurs de la Nature : chasseurs, scolaires, groupes d'étude... etc. (Cette salle pourra également être louée)
- Démarrage de l'étude diagnostique des réseaux d'eau potable avec la pose de 6 chambres de comptage (recherche de fuites).
- Extension du columbarium dans le cimetière de Laval-Dieu.
- Travaux de rénovation de ruelles.

Sous maîtrise d'ouvrage conjointe avec la Communauté de Communes.

- Rénovation complète de la voirie, rue Remacle de Lissoire et place Hubert Gobert (accès et place de l'église St. Rémi de Laval Dieu) : aménagement de la place et enfouissement des réseaux

Equipements.

- Réfection d'une classe complète, remplacement du matériel informatique achat d'un tableau interactif à l'école du Centre.
- Remplacement du matériel informatique à l'école Rive Gauche.
- A l'étude : rénovation de la cuisine du complexe de loisirs des Ecaillettes.

Ecoles.

Dans la précédente Lettre d'Information Municipale, nous informions la population sur l'évolution des effectifs de nos écoles.

Comme nous le craignons alors, la décision de l'Administration de ne pas comptabiliser les enfants de 2 ans dans les effectifs à la prochaine rentrée nous pénalise sévèrement à un moment où la hausse de la natalité amenait 27 enfants de 2 ans à prétendre être scolarisés.

Cette décision comptable, uniquement destinée à rendre des postes à l'Administration, pénalise bon nombre d'écoles, de communes, de parents d'élèves et, en fin de compte d'élèves. Malgré diverses manifestations et réunions en Préfecture avec les élus et les parents d'élèves, la position de l'Inspection Académique a été confirmée : fermeture d'une classe à l'école de la Longue-Haie et non scolarisation de tous les enfants de 2 ans de la Commune. Les résultats des élections présidentielle et législatives a évidemment conforté ces choix

De plus, pour des raisons pédagogiques, les enseignants ont souhaité le transfert du C.P. de l'école de la Longue-Haie à l'école du Centre ce qui spécialise l'école de la L.H en centre maternel.

A la rentrée scolaire 2007-2008, la situation scolaire sur la commune sera donc la suivante :

- Ecole de la Longue-Haie : 3 classes maternelles
- Ecole du Centre : Ecole élémentaire à 5 classes (du C.P. au C.M.2).
- Ecole Rive-Gauche : 1 classe maternelle et 3 classes élémentaires.

Collecte des déchets verts.

Les services municipaux collectent depuis plusieurs années les déchets verts sur le territoire de la commune. Il avait été défini un certain nombre de règles qu'il apparaît nécessaire de rappeler aujourd'hui.

Les tontes et petits déchets doivent être présentés dans des sacs ouverts ou des poubelles.

Les déchets plus importants doivent être coupés en tronçons de 1m maximum et ficelés par petites quantités.

Les gravats de toutes natures (terre, cailloux,...) ne sont pas considérés comme déchets verts et ne sont pas collectés.

En cas de non respect de ces règles, les déchets ne seront plus ramassés et les riverains concernés devront les emmener à la déchetterie de Bogny-sur-Meuse.

Eau. (suite)

Dans la Lettre d'Information Municipale n° 17 nous informions la population de la suppression de la prime au bon fonctionnement, pour la station d'épuration, versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, suppression liée à la baisse de la participation de l'Etat dans le fonctionnement des Agences.

Lors de l'élaboration du budget de l'eau, nous avons appris que la taxe pollution versée par la commune à cette même Agence de l'Eau passait de 49 161 € à 77 200 € soit une augmentation de 57 %.

Cette charge supplémentaire et obligatoire doit être répercutée dans la section de fonctionnement du budget de l'eau, avec pour conséquence directe une augmentation de 0,30 € du prix du m³ d'eau.

Les habitants de Monthermé vont donc subir une augmentation du prix de l'eau qui ne rapportera rien à la Commune, qui ne pourra donc pas servir à améliorer le fonctionnement des réseaux ou à financer les investissements nécessaires.

En 2007 le prix de l'eau se répartit donc ainsi :

Par m ³ :	Eau :	0,98 €	(inchangé)
	Pollution :	0,90 €	(0,60 € en 2006)
	Assainissement :	1,30 €	(inchangé)
	Total :	3,18 €	(20,86 F)

La forêt.

La Commune de Monthermé est propriétaire de près de 1 200 ha de forêt.

Un plan de Révision d'Aménagement Forestier sur 15 ans (2005-2019) a été validé et signé avec l'ONF gestionnaire.

Nos bois ont été certifiés et d'importants travaux de création de pistes et routes forestières sont engagés afin de permettre un accès à toutes les parcelles et d'en faciliter l'exploitation.

Après la grande tempête de 1999, les prix du bois sont à nouveau à la hausse et les ventes de bois permettent aujourd'hui d'amortir les coûts de gestion.

Seul l'affouage est en recul. En effet, le vieillissement des souches et la pression du gibier ne permettent plus un renouvellement naturel de la forêt. Il a donc fallu porter l'intervalle de tirage des coupes affouagères à 18 mois. D'autre part, les chasseurs ont reçu mission de gérer au mieux les quotas de gibiers afin de conserver un équilibre faune-forêt qui permette un développement équilibré de l'un et de l'autre.

S.N.C.F. : T.G.V. et dessertes locales

S'il faut se féliciter de l'arrivée du T.G.V. dans notre département, cela doit se traduire par un meilleur service aux usagers tant dans l'organisation des dessertes que dans les liaisons avec la capitale.

Il est important de rappeler que les habitués du train de la vallée sont essentiellement des habitants du territoire, scolaires et salariés d'entreprises ou de services publics, à qui le service le meilleur en nombre de trains et horaires adaptés devrait être dû.

A ce jour, c'est à un moindre service que les décisions de la S.N.C.F. aboutissent.

Malgré les interventions du maire de Monthermé, par courrier et en assemblée du Comité Local d'Animation de Développement, seules, des modifications mineures semblent envisagées.

Néanmoins, les élus sont toujours mobilisés et les négociations continuent à tous les niveaux.

Etat civil du 01-01-07 au 30-06-07

Naissances.

Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de père et/ou de mère célibataire(s).

THIEBAUX Hugo Pierre	25 février
DUGAST Mathis Lionel Dominique	14 mars
FONTAINES--CHARLES Crystal Annette Dolorès	15 mars
MATHIEU--AMELING Ling-Mei Virginie Léa	2 avril
GOUPILLEAU Cyprien Thierry Bernard	8 avril
LEGROS Erwan	24 avril
SEIFRIED Erwan	4 mai
PONCELET Astrid Augustine	24 mai
MALICET Luca Michel Daniel	7 juin
HOSSELET Lohann	12 juin

Mariages.

BITONTI Antonio Cosimo et FROMENT Isabelle	5 mai
BERNARD Nicolas France Marie et CORDIER Cécile	9 juin
DAVENNE Christophe et PRZYBYLA Aurore	23 juin

Décès.

THOMASSIN Suzanne Berthe veuve de COUILFORT Lucien	31 décembre
MAZZOCATO Annick Rosetta épouse de BOUSSIN Alain	21 janvier
RUDRAUF Lydia Juliette Emilie veuve de JOLAS Jean René	21 janvier
LASNE René Louis	9 février
FINEUSE Paul Emile Yvon	8 mars
LEGRAND Jean Marie André	21 mars
MAILLOT Sylvette Andrée Ernestine épouse de SAHOUR Mohamed El Haddi	22 mars
LEMPEREUR Fernand Abel	26 mars
MOREAUX Marcelle Simone épouse de CHARTIER René Henri	2 avril
CHEVREUX Simone Julienne	16 avril
LALLEMENT Jeannine Renée Mélanie veuve de THILLOIS Georges Marcel Hubert	16 avril
MACHAUX Odette Olga épouse de PIERRON José Jean Emile	25 avril
LECROIX Céline Marie épouse de STEVENIN Georges Léon	30 avril
BERTRAND Gisèle Marcelle épouse de PRZYBYLA Edmond	1 ^{er} mai
DESTREMONT Valérie Pierrette Anne	9 mai
EBEL Myrielle Yolande épouse de CHRETIEN Jean-Claude	12 mai
HUGUEVILLE Paulette veuve de MARQUES Joao	14 mai

Imprimerie BAYART
Rue de la Ravaude - ZAC La Croisette - B.P. 55
08001 CHARLEVILLE-MEZIERES